



Editorial



Monsieur François BAROIN, Ministre de l'Outre-Mer s'est rendu à Saint-Pierre-et-Miquelon du 14 au 17 septembre dernier.

Sa visite a été l'occasion d'évoquer la situation que connaît l'archipel qui avait fait l'objet d'un premier examen lorsqu'il avait reçu, à Paris le 29 juin, une délégation.

Les difficultés financières des collectivités locales ont retenu son attention, en indiquant les orientations qu'il entendait donner, il a pu faire part des directives dans lesquelles, il a décidé d'engager le travail des services de l'Etat pour tendre vers des solutions pérennes.

Au-delà des visites d'entreprises et des contacts fructueux avec les acteurs économiques et sociaux, le Ministre qui est très conscient des difficultés économiques, a mis en évidence les atouts de l'archipel ; il a souhaité qu'un plan de développement soit élaboré pour fixer les orientations que l'archipel entend fixer pour les 10 ans à venir.

La démarche que j'avais lancée au printemps dernier, va donc se poursuivre sur la base du projet qui avait été ébauché en juin –cf. l'édition spéciale de l'Etat et vous de juin 2005-.

Des réunions sont prévues en novembre sur chaque thème qui permettront de recueillir les propositions et les idées des acteurs concernés.

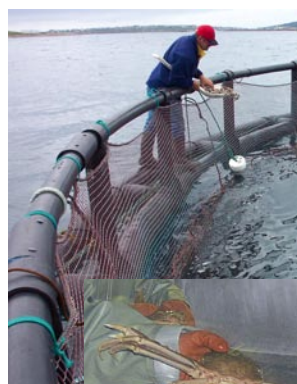
Le document définitif devra être validé en janvier prochain.

Au-delà de ce processus d'élaboration, chacun peut émettre des suggestions.

Albert DUPUY
Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon

Sommaire

- **DOSSIER :** Economie de la mer



- **ZOOM sur** la Direction de l'Agriculture
- **VIE ADMINISTRATIVE**

Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon :

Place du Lieutenant Colonel Pigeaud - BP 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. 05 08 41 10 10 - Fax 05 08 41 25 46

Directeur de la publication : Albert Dupuy - Préfet

Responsable de la rédaction : Anne-Marie Bonnet - Chef de Cabinet du Préfet

Document réalisé avec le concours des services déconcentrés de l'Etat

Conception et mise en page : @zimuts sarl tél. 05 08 41 16 64

Impression : Echo des Caps (St-Pierre)

Photos habillage : Préfecture de St-Pierre, DE, @zimuts sarl



Dossier

Economie de la mer

SITUATION GENERALE DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON EN 2004

Activité traditionnelle et, durant des années, principal secteur économique de l'archipel, la pêche maritime a totalement été remise en cause suite, d'une part, à l'arbitrage international sur la délimitation de la zone économique française au large de Saint-Pierre-et-Miquelon et, d'autre part, au moratoire sur la pêche de la morue dans la zone 3 Ps imposé par les autorités canadiennes.

A ce jour, la production annuelle de la filière pêche de Saint-Pierre-et-Miquelon s'établit aux environs de 4000 tonnes dont près de 2500 tonnes de morue, les débarquements de la pêche artisanale représentant 1800 tonnes (chiffres 2004).

Depuis 1996 une reprise des activités de pêche s'est opérée sur les bases suivantes :

- efforts de diversification conduisant à la mise en exploitation des nouvelles pêcheries locales, accessibles à une flottille artisanale, sur les espèces suivantes : crabes des neiges, lompe, bulot,...
- levée partielle du moratoire de la pêche de la morue dans la zone 3 Ps avec l'ouverture depuis 1997, dans le cadre des accords franco-canadiens (accord de 1972 et procès verbal d'application de 1994), de totaux admissibles de captures (TAC) sur lesquels la France dispose d'une part de 15,6% qui se répartissent entre le secteur industriel (70% pour l'usine Interpêche, exploités par un chalutier canadien affrété) et la pêche locale (30% répartis sous forme de quotas par navire).

La flottille artisanale est composée de 26 navires de pêche et emploie une soixantaine de marins. Elle regroupe 12 unités de 12 mètres et plus.

Les activités de transformation des produits de la pêche s'articulent aujourd'hui autour de quatre entreprises qui génèrent près de 100 emplois :

- l'unité industrielle de traitement de la morue d'Interpêche à Saint-Pierre (filiale du groupe espagnol Pescanova) qui emploie près de 70 salariés en contrats à durée indéterminée.
- les Nouvelles Pêcheries, entreprise spécialisée dans le crabe des neiges et générant une vingtaine d'emplois saisonniers (avril à août) à Saint-Pierre.

- la société Nouvelle des Pêches de Miquelon, entreprise reprise en 2003 qui traite poissons et oeufs de lompe et occupant également une vingtaine de salariés saisonniers.
- les Pêcheries Naturel qui valorisent certains produits de la mer par fumage et possèdent un commerce de vente au détail. Cette entreprise emploie 4 personnes à l'année et une cinquième saisonnière.



Outre les possibilités de pêche offertes dans la ZEE au large de SPM et les droits ouverts dans le cadre des accords bilatéraux franco-canadiens, dans le 3Ps et autres zones de la ZEE canadienne, des quotas sont attribués chaque année dans le cadre de deux organisations régionales des pêches (ORP) auxquelles la France a adhéré au titre spécifique de la collectivité territoriale de SPM :

- l'Organisation des Pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO), qui a permis en 2005 l'exploitation d'un quota de flétan et de limande à queue jaune par le chalutier ULZAMA – du groupe Pescanova – affrété par Interpêche et immatriculé à Saint-Pierre renouant avec une précédente expérience (1997 à 1999). D'autres activités peuvent être exercées également par l'intermédiaire d'affrètement de navires étrangers (crevettes).
- la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA), ou pour le moment les quotas disponibles au titre de l'archipel sont exploités par l'intermédiaire d'affrètements de navires étrangers.

Des actions d'aquaculture sont également conduites dans l'archipel.

A partir de 1996 une action d'élevage expérimental de coquilles Saint-Jacques en pleine mer et dans un étang salé, à Miquelon, avait été lancée sous la responsabilité d'une association, l'association pour la recherche et le développement de l'aquaculture (ARDA).

Les potentialités relevées à l'issue des premières opérations de captage de naissain, de grossissement des produits et d'élevage laissent présager une possibilité de développer une véritable activité de diversification dans ce secteur pour l'archipel.

En 2001, une société a pris en charge ce projet qui s'appuie sur le savoir faire de l'ARDA et des hommes qui y ont pris part dès son origine.



Le projet de la société Exploitation Des Coquilles (EDC)

la société EDC exploite depuis 4 ans un ensemble de concession dans la rade de Miquelon. Les coquilles Saint-Jacques proviennent en partie de captage naturel réalisé sur place et d'autre part d'importation de naissain du Canada. Le cycle de production d'une coquille Saint-Jacques étant d'environ quatre ans l'année 2005 devrait voir une première commercialisation des noix de Saint-Jacques.



Le projet d'élevage de morues en cage, d'Aquafutur à Saint-Pierre

ce projet de grossissement de poissons juvéniles, qui s'inspire d'actions similaires conduites avec succès à Terre-Neuve sur cette espèce.

Les morues sont capturées au moyen d'une trappe à poisson installées sur la côte sud de Terre-Neuve et ensuite nourries en cage pendant 9 mois avant commercialisation.



LEXIQUE

ZEE : Zone économique exclusive.

ORP : Organisation régionale des pêches (ex : OPANO, ICCAT)

OPANO / NAFO : l'Organisation des Pêches de l'Atlantique Nord-Ouest

CICTA / ICCAT : La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique

TAC : Totaux admissibles des captures

NASCO: Organisation pour la conservation des saumons de l'Atlantique nord



L'ACTION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE

Dans ce domaine d'activité, les services de la DA (services vétérinaires et laboratoire d'analyses) sont plus particulièrement chargés de l'aspect sanitaire et de l'hygiène alimentaire. Cette mission recouvre notamment les tâches suivantes :

- les contrôles à l'importation des produits de la mer : vérification de la chaîne du froid, contrôle documentaire et physique des produits ;
- les contrôles sanitaires des produits de la mer (issus des activités locales de pêche ou d'aquaculture) ;
- l'inspection des établissements de traitement des produits de la mer (élaboration de plans de contrôles spécifiques à chaque atelier concernant la qualité des produits, les conditions d'hygiène de manipulation, de conditionnement et d'entreposage des produits) ;
- la surveillance sanitaire des zones d'aquaculture et des cheptels, ainsi que les contrôles de la qualité des eaux conchylicoles (prélèvements et analyses bactériologiques et physico-chimiques des eaux) ;
- l'instruction et le suivi des dossiers de procédures d'agrément sanitaire et communautaire des installations de traitement des produits de la mer (navires, établissements, entrepôts), la délivrance des certificats sanitaires d'exportation des produits de la mer. De l'obtention de ces agréments sanitaires (en vue de l'exportation des produits principalement vers la Communauté européenne ou l'Amérique du Nord) dépend le développement économique du secteur.



LA REGLEMENTATION DOUANIERE A L'EXPORTATION ET LA DEROGATION A LA REGLE D'ORIGINE

L'association des PTOM à la Communauté Européenne

Depuis 1991, tous les produits originaires des PTOM bénéficient du libre accès au marché communautaire (exonération des droits de douane à l'importation).

La décision du 27 novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne reprend Saint-Pierre et Miquelon dans la catégorie des PTOM les moins développés.

Les décisions d'association des PTOM à la Communauté Européenne établissent des règles d'origine qui ont pour but de ne donner libre accès au marché communautaire qu'à des produits qui ont vraiment donné lieu à production locale ou à transformation dans les PTOM.

La notion d'origine

La notion d'origine ne pose pas de problème pour les produits entièrement obtenus dans un PTOM (ex : poissons pêchés par des bateaux saint-pierrais, noix de pétoncle élevée à Miquelon).

La notion d'origine est beaucoup plus complexe et contraignante pour les produits tiers (ex : Canada) transformés sur l'Archipel. En effet pour obtenir l'origine PTOM ces produits doivent faire l'objet de transformation (ou ouvrison) suffisante et représentant au moins 45% de la valeur du produit fini.

Les dérogations temporaires à l'origine

Si l'ouvrison n'est pas suffisante, des dérogations peuvent être accordées par la Communauté Européenne sur demande de l'Etat membre ou des autorités du PTOM.

Les dérogations aux règles d'origine sont prévues, à titre ponctuel et temporaire, elles visent à autoriser le PTOM à bénéficier du libre accès dans la Communauté pour des transformations qui ne sont pas normalement suffisantes pour conférer à une production le statut de produits « originaires » pendant que se met en place un investissement plus lourd qui permettra de fabriquer des produits originaires (ex : élevage des noix de pétoncle à Miquelon)

Les dérogations étant souvent limitées quantitativement, le service des douanes vérifie les exportations et vise les certificats d'accompagnement EUR1 qui permettent d'imputer le contingent autorisé (ex : 250 tonnes de noix de pétoncle/an).

Actuellement, sur l'Archipel, 3 entreprises bénéficient ou ont bénéficié de dérogations :

- INTERPECHE pour la morue
- Les Nouvelles Pêcheries pour le homard
- E.D.C. pour les noix de pétoncle.

LES AIDES À L'EMPLOI DANS CE SECTEUR

Les aides à l'emploi et à la formation trouvent leur origine dans des dispositifs de droit commun concourant à la politique publique de l'emploi, au niveau national ou concernant plus particulièrement l'outre-mer. Dans le contexte local, il s'y ajoute un soutien au maintien d'un socle d'emploi dans le secteur de la pêche industrielle confronté depuis 1992 à un moratoire puis à un contingentement de production fixés par les autorités canadiennes.

Le Fonds de la Formation Professionnelle a par ailleurs été mobilisé, selon les orientations du dernier contrat de plan (2000/2004), à la fois pour qualifier les professionnels de la mer et en former de nouveaux, et pour adapter les salariés de la transformation à de nouveaux emplois.

Les aides à l'emploi

La Loi d'Orientation (décembre 2000) puis la Loi de Programme pour l'Outre-mer (juillet 2003) ont créé des allègements de charges sociales patronales. Les entreprises de pêche, de cultures marines, d'aquaculture, secteurs productifs ou « exposés », bénéficient d'exonérations de charges patronales sur salaires à hauteur de 1,4 SMIC/heure (soit 10,65 € au 1er juillet 2004 ; 11,24 € au 1er juillet 2005).

Des primes à la création d'emploi sont attribuées de manière dégressive pour une durée de dix ans aux entreprises dont l'activité contribue au développement économique local, à l'accroissement et à la diversification des débouchés commerciaux. L'aide est accordée chaque année en fonction du nombre d'emplois supplémentaires liés à l'activité exportatrice. Les Nouvelles Pêcheries à St Pierre et EDC à Miquelon sont agréées à ce titre. (Le montant cumulé d'une prime sur 10 ans atteint 34.500 € par emploi équivalent temps plein).

Un volet prospectif lié au développement de l'emploi au moyen de la formation ou par la réalisation d'études, inscrit au contrat de plan, complète le dispositif. Quatre conventions passées en 2004 ont permis de co-financer deux formations, de réaliser une évaluation des besoins de formation dans le secteur aquacole ainsi qu'un transfert de compétences (techniques de capture de morues juvéniles)...

Interventions à caractère conjoncturel ou structurel

Des conventions de formation et d'adaptation du Fonds National de l'Emploi (FNE) sont conclues avec les entreprises développant une activité nouvelle afin d'accompagner la phase d'installation et de maîtrise. (Ainsi, lors de la création des Nouvelles Pêcheries en 1996 et d'EDC en 2002).

Dans le cas particulier d'Interpêche, dont l'effectif est demeuré permanent pour une activité ondulante, le chômage partiel amortit les effets de la sous-activité, à raison de près de 600 heures par an et par salarié concerné. Le Ministère de l'Outre-Mer intervient également par convention spécifique sur la période 2001/2006, pour soutenir l'emploi permanent dans cette entreprise.

Aides à la formation professionnelle

Outre la programmation annuelle de stages financés par le Fonds de la Formation professionnelle, l'accent a été mis fin 2004, sur un plan d'action coordonné en faveur de l'aquaculture, réalisé par l'AFPA et dont la mise en œuvre a débuté en 2005 (prophylaxie et pathologie dans l'entreprise aquacole ou de transformation – 1er module à Miquelon)

Un Certificat d'Initiation Nautique en 2004 (et un Brevet de Patron de Petite Navigation en 2005) complètent, pour le secteur maritime, les formations données au personnel affecté à la transformation

Présentation Générale de la DA

La DA constitue l'échelon territorial déconcentré du ministère chargé de l'agriculture, mais est également le correspondant local du ministère chargé de l'environnement. Elle met ainsi en œuvre, sous l'autorité du Préfet de la Collectivité Territoriale, la politique locale de l'État dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement (forêt, eau, etc...), de la santé animale et de la sécurité alimentaire notamment.

Par ailleurs, par convention en date du 12 décembre 1989, les services de la DA sont mis à la disposition statutaire du Président du Conseil Général pour y accomplir un certain nombre de missions. Dans ce cadre, la DA a en charge la gestion des équipes d'ouvriers des « régies de travaux agricoles et forestiers » de Saint-Pierre et de Miquelon, du laboratoire d'analyses territorial et du cabinet vétérinaire.

Missions/organisation de la DA

Pour mener à bien ses missions, la DA regroupe un effectif permanent de 12 agents de l'Etat et 17 agents de la Collectivité Territoriale, elle est organisée en deux services techniques principaux, mis à part le service d'administration générale :

1) Les services « Agriculture et Environnement », chargés des principales tâches suivantes :

- suivi administratif des dossiers de financement des travaux d'eau et d'assainissement menés par les maîtres d'ouvrages concernés, ainsi que le suivi financier des opérations d'électrification rurale et de changement de tension ;

- instruction administrative et réglementaire des dossiers liés aux procédures instituées par le Code rural et le Code de l'environnement (particulièrement dans les domaines de l'eau, de la santé publique, des installations classées, de la biodiversité, de la chasse et pêche de loisirs en eau douce) ;

- développement et animation du secteur agricole et aquacole, par le biais de l'élaboration des programmes d'investissements, ou de la réalisation de toutes études exploitables ;

- aide technique et matérielle aux exploitants locaux, ainsi que la gestion des aides financières publiques, dans le cadre du soutien au développement de la filière ;

- gestion, aménagement et protection des espaces naturels de la Collectivité Territoriale ;
- suivi de la santé des végétaux (plan de gestion des zones forestières), ainsi que les contrôles phytosanitaires lors des importations de végétaux dans l'archipel.

2) Les services vétérinaires, chargés des principales tâches suivantes :

- gestion du laboratoire, celui-ci effectuant les analyses et recherches courantes en matière d'eau (eau douce, eau de mer et eau de consommation), d'hygiène alimentaire pour le compte de divers secteurs locaux d'activités (production, transformation ou restauration) ;

- élaboration et suivi des plans de surveillance de la contamination chimique et biologique de l'eau des zones d'aquaculture ;

- contrôle de la mise aux normes européennes et du bon fonctionnement des établissements de pêche agréés à exporter leurs productions sur l'Europe ;

- suivi sanitaire de la station de quarantaine animale de Miquelon ;

- inspections aux frontières maritimes et aériennes des animaux et des denrées d'origine animale (à chaque arrivage), ainsi que les contrôles intérieurs réalisés quotidiennement en abattoir et dans les commerces d'alimentation ;

- mise en œuvre d'une politique locale de protection et de bien-être des animaux et soutien à la filière équine ;

- gestion du cabinet vétérinaire.

Les missions de la Direction de l'Agriculture

Agriculture et Environnement	Vétérinaires
Barrages, électrification	Soins aux animaux
Qualité de l'eau et des milieux	Laboratoire d'analyse et de recherche
Biodiversité, chasse, faune, flore, pêche	Sécurité sanitaire en frontière à l'importation
Soutien à l'agriculture, aux industries de transformation et à l'aquaculture	Sécurité des exportations de produits de la pêche et quarantaine animale
Entretien du milieu naturel	Sécurité alimentaire
Travaux agricoles	Protection animale
Santé et protection phytosanitaire, forêt	Soutien filière équine

Etat

Conseil Général

Etat + Conseil Général

Vie administrative...

✓ PROMOTION

Préfecture : Anne-Catherine DISNARD, Adjoint Administratif de préfecture, à compter du 1/01/05

STEEP : Denise CORMIER Contrôleur du travail de classe exceptionnelle

Education Nationale : Carl RENOU, Ouvrier Professionnel, date d'effet au 1/09/05

DE : Rémi GIRARDIN, Contrôleur principal des TPE, 01/01/05 - Patrick DRAKE, mécanicien, 15/06/05

- Ludovic DETCHEVERRY, agent d'exploitation spécialisé des TPE, 01/09/05

✓ ARRIVÉE PAR VOIE DE MUTATION

Préfecture : Jacky HAUTIER, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de Saint-Pierre et Miquelon, à compter du 1/09/05 - Yannick LECUYER, Attaché de Préfecture de 9ème échelon, Préfecture du Doubs, à compter du 23/08/05 - Jean-Claude BOURRET, Attaché de Préfecture de 12ème échelon, Ministère de l'Intérieur, à compter du 30/08/05

Direction de l'Agriculture : Jean-Philippe MAZOYER, technicien supérieur vétérinaire, provenant de la Direction Départementale des Services Vétérinaires de la Seine Saint-Denis (93), affecté le 1/10/05

DTJS: Jean-Luc BROUILLOU, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports Aquitaine-Gironde, le 2/09/05

Education Nationale : André MONIEZ, Professeur de Lycée Professionnel en mathématiques-Sciences Physiques

DE : Cyr ZANABONI, agent d'exploitation spécialisé des TPE, 01/08/05 - Christian GIRARDIN, Assistant de service social principal, 12/08/05 - Jean-Luc KLEMANN, Technicien supérieur en chef de l'équipement, 01/09/05

Direction de l'Agriculture : Jean-Philippe MAZOYER, technicien supérieur vétérinaire, provenant de la Direction Départementale des Services Vétérinaires de la Seine Saint-Denis (93), affecté le 1/10/05

DTJS: Jean-Luc BROUILLOU, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports Aquitaine-Gironde, le 2/09/05

Education Nationale : André MONIEZ, Professeur de Lycée Professionnel en mathématiques-Sciences Physiques

DE : Cyr ZANABONI, agent d'exploitation spécialisé des TPE, 01/08/05 - Christian GIRARDIN, Assistant de service social principal, 12/08/05 - Jean-Luc KLEMANN, Technicien supérieur en chef de l'équipement, 01/09/05

Direction de l'Agriculture : Jean-Philippe MAZOYER, technicien supérieur vétérinaire, provenant de la Direction Départementale des Services Vétérinaires de la Seine Saint-Denis (93), affecté le 1/10/05

DTJS: Jean-Luc BROUILLOU, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports Aquitaine-Gironde, le 2/09/05

Education Nationale : André MONIEZ, Professeur de Lycée Professionnel en mathématiques-Sciences Physiques

DE : Cyr ZANABONI, agent d'exploitation spécialisé des TPE, 01/08/05 - Christian GIRARDIN, Assistant de service social principal, 12/08/05 - Jean-Luc KLEMANN, Technicien supérieur en chef de l'équipement, 01/09/05

Direction de l'Agriculture : Jean-Philippe MAZOYER, technicien supérieur vétérinaire, provenant de la Direction Départementale des Services Vétérinaires de la Seine Saint-Denis (93), affecté le 1/10/05

DTJS: Jean-Luc BROUILLOU, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports Aquitaine-Gironde, le 2/09/05

Education Nationale : André MONIEZ, Professeur de Lycée Professionnel en mathématiques-Sciences Physiques

DE : Cyr ZANABONI, agent d'exploitation spécialisé des TPE, 01/08/05 - Christian GIRARDIN, Assistant de service social principal, 12/08/05 - Jean-Luc KLEMANN, Technicien supérieur en chef de l'équipement, 01/09/05

- Lois GIRARDIN Agent d'exploitation des TPE, 16/08/05 - Xavier GIRARDIN, Agent d'exploitation des TPE, 16/08/05 - Bruno MAHE, Agent d'exploitation des TPE, 01/09/05 - Dimitri ARTANO, Agent d'exploitation des TPE, 01/10/05 - Renaud LARGERIE, Agent d'exploitation des TPE, 01/10/05

✓ RECRUTEMENT

Direction de l'Agriculture : Céline THOMAS, VCAT, chargée de mission « eau / environnement », prise de poste le 1/09/05 - Christophe CAIGNARD, VCAT, chargé de mission « agriculture / protection des végétaux », prise de poste le 1/12/05

DE : Damien DUSSUT, Volontaire Civil à l'Aide Technique, 01/10/05

Direction de l'Agriculture : Céline THOMAS, VCAT, chargée de mission « eau / environnement », prise de poste le 1/09/05 - Christophe CAIGNARD, VCAT, chargé de mission « agriculture / protection des végétaux », prise de poste le 1/12/05

DE : Damien DUSSUT, Volontaire Civil à l'Aide Technique, 01/10/05

Direction de l'Agriculture : Céline THOMAS, VCAT, chargée de mission « eau / environnement », prise de poste le 1/09/05 - Christophe CAIGNARD, VCAT, chargé de mission « agriculture / protection des végétaux », prise de poste le 1/12/05

DE : Damien DUSSUT, Volontaire Civil à l'Aide Technique, 01/10/05

Direction de l'Agriculture : Céline THOMAS, VCAT, chargée de mission « eau / environnement », prise de poste le 1/09/05 - Christophe CAIGNARD, VCAT, chargé de mission « agriculture / protection des végétaux », prise de poste le 1/12/05

DE : Damien DUSSUT, Volontaire Civil à l'Aide Technique, 01/10/05

Direction de l'Agriculture : Céline THOMAS, VCAT, chargée de mission « eau / environnement », prise de poste le 1/09/05 - Christophe CAIGNARD, VCAT, chargé de mission « agriculture / protection des végétaux », prise de poste le 1/12/05

DE : Damien DUSSUT, Volontaire Civil à l'Aide Technique, 01/10/05

Direction de l'Agriculture : Céline THOMAS, VCAT, chargée de mission « eau / environnement », prise de poste le 1/09/05 - Christophe CAIGNARD, VCAT, chargé de mission « agriculture / protection des végétaux », prise de poste le 1/12/05

DE : Damien DUSSUT, Volontaire Civil à l'Aide Technique, 01/10/05

Direction de l'Agriculture : Céline THOMAS, VCAT, chargée de mission « eau / environnement », prise de poste le 1/09/05 - Christophe CAIGNARD, VCAT, chargé de mission « agriculture / protection des végétaux », prise de poste le 1/12/05

DE : Damien DUSSUT, Volontaire Civil à l'Aide Technique, 01/10/05

Direction de l'Agriculture : Céline THOMAS, VCAT, chargée de mission « eau / environnement », prise de poste le 1/09/05 - Christophe CAIGNARD, VCAT, chargé de mission « agriculture / protection des végétaux », prise de poste le 1/12/05

DE : Damien DUSSUT, Volontaire Civil à l'Aide Technique, 01/10/05

Direction de l'Agriculture : Céline THOMAS, VCAT, chargée de mission « eau / environnement », prise de poste le 1/09/05 - Christophe CAIGNARD, VCAT, chargé de mission « agriculture / protection des végétaux », prise de poste le 1/12/05

DE : Damien DUSSUT, Volontaire Civil à l'Aide Technique, 01/10/05

Direction de l'Agriculture : Céline THOMAS, VCAT, chargée de mission « eau / environnement », prise de poste le 1/09/05 - Christophe CAIGNARD, VCAT, chargé de mission « agriculture / protection des végétaux », prise de poste le 1/12/05

DE : Damien DUSSUT, Volontaire Civil à l'Aide Technique, 01/10/05